

# ARRÊTÉ

---

Arrêté n° 2019-679

**Objet : Modification d'une autorisation de stationnement de la société S.V.T.A.**

**Le Maire de la ville de Vittel,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-3 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code des transports ;

Vu l'arrêté municipal n°2016-093 du 22 février 2016 fixant le nombre d'autorisations de stationnement offertes à l'exploitation sur la commune de Vittel ;

Vu l'arrêté municipal n°2017-181 portant autorisations de stationnement de la société S.V.T.A. ;

Vu la demande par laquelle la Société S.V.T.A., représentée par Monsieur Sylvère BALLAND, sollicite la prise en compte d'un changement de véhicule de sa société ;

## ARRÊTE

Article 1. Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2017/189 en date du 7 février 2017.

Article 2. L'autorisation de stationnement n° 14 est attribuée au véhicule immatriculé FH-431-DN à compter de ce jour pour la société S.V.T.A.

Article 3. L'autorisation de stationnement doit être présentée à toute réquisition des agents des services chargés du contrôle.

Article 4. Monsieur le Maire de Vittel, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vittel, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au requérant.

Article 5. Ampliation de cet arrêté sera adressée aux fins utiles à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vittel.

Fait à VITTEL, le 02 juillet 2019

Le Maire,

le Maire



FRANCK PERRY